



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Demande d'autorisation environnementale pour la création d'une centrale hydroélectrique au droit du barrage de Pagny à PAGNY-LE-CHATEAU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet, durée et lieux d'enquête

Par arrêté préfectoral du 16 septembre 2021 une enquête publique sera ouverte **du mardi 12 octobre 2021 à 9h au mardi 26 octobre 2021 à 17h**, soit 15 jours, sur les communes de PAGNY-LE-CHATEAU, PAGNY-LA-VILLE et ESBARRES, suite à la demande présentée par la société PAGNY ENERGIES en vue de l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 du code de l'environnement pour la création d'une centrale hydroélectrique au droit du barrage de Pagny à PAGNY-LE-CHATEAU.

Ce projet, situé sur la commune de PAGNY-LE-CHATEAU, consiste en la réalisation d'une usine de production (turbine, alternateur et équipements électriques) qui sera installée en dérivation, sur la rive gauche de la Saône, du barrage de navigation de Pagny, sur l'îlot.

La commune de PAGNY-LE-CHATEAU est désignée siège de l'enquête publique.

Au terme de la procédure, le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour prendre l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou portant refus des travaux, au titre du code de l'environnement.

Commissaire enquêteur

M. Bernard MAGNET, colonel honoraire de gendarmerie, est désigné par le président du tribunal administratif de Dijon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'incidences, est consultable :

- à la mairie de PAGNY-LE-CHATEAU (2 route de Saint Jean de Losne - 21250), PAGNY-LA-VILLE (30 Grande Rue - 21250) et ESBARRES (Place de l'Église - 21170), sur support papier, aux jours et horaires d'ouverture habituel au public des mairies,
- à la direction départementale des territoires (DDT) de la Côte-d'Or, 57 rue de Mulhouse à Dijon, après prise de rendez-vous préalable, sur support papier ou sur un poste informatique,
- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2675>
- sur le site internet <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques – environnement – eau - enquêtes publiques).

Le public pourra faire valoir ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- directement sur le registre d'enquête mis à disposition du public dans les mairies de PAGNY-LE-CHATEAU, PAGNY-LA-VILLE, ESBARRES.
- en les adressant par voie postale, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, M. Bernard MAGNET, à la mairie de PAGNY-LE-CHATEAU (21250). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête.
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2675>

Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

- à la mairie de PAGNY-LE-CHATEAU les mardi 12 octobre 2021 de 9h à 12h, samedi 23 octobre 2021 de 9h à 12h, mardi 26 octobre 2021 de 14h à 17h.
- à la mairie de PAGNY-LA-VILLE le jeudi 14 octobre 2021 de 15h à 18h.
- à la mairie d'ESBARRES le jeudi 21 octobre 2021 de 14h à 17h.

Identité de la personne responsable du projet

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés au responsable du projet :
M. Alexy Rouchaléou – Tel. : 06.24.08.81.50 - alexey.rouchaleou@valorem-energie.com

Communication du dossier d'enquête

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Côte-d'Or (direction départementale des territoires – service de l'eau et des risques – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON).

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public soit dans les mairies de PAGNY-LE-CHATEAU, PAGNY-LA-VILLE, ESBARRES où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à DIJON ou sur le site internet <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques – environnement – eau - enquêtes publiques).

Pour la directrice départementale des territoires,

La responsable du bureau police de l'eau,

signé

Elise JACOB